

Communauté d'agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire Carene Direction Générale des Services

MARCHÉ PUBLIC MARCHÉ DE SERVICES

Conception, réalisation et installation d'une œuvre d'Art au titre du 1% artistique pour l'école des Beaux-Arts Nantes/Saint-Nazaire à Saint-Nazaire

Règlement d'appel public à candidatures (RAPC)

Consultation n°

Date limite de remise des plis

202111220945

20/01/2022 à 12 heures

1. OBJET DU CONTRAT

Acheteur :

Communauté d'agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Carene Direction Générale des Services

Représentant : Monsieur David Samzun Président de la Communauté d'Agglomération

Adresse: CARENE

4 avenue Commandant l'Herminier

BP 305

44605 SAINT NAZAIRE CEDEX

Site internet: http://www.agglo-carene.fr/demarches-et-infos-pratiques/marches-publics-414.html

Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Conception, réalisation et installation d'une œuvre d'Art au titre du 1% artistique pour l'école des Beaux-Arts Nantes/Saint-Nazaire à Saint-Nazaire

Le marché aura pour objet la conception, la réalisation, l'acheminement et l'installation de l'œuvre dite 1% artistique conformément à l'article 2172-1 du CCP « Marché de décoration des constructions publiques », et au décret n°2002-677 du 29 avril 2002 modifié, relatif à la décoration des constructions publiques dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'École des Beaux-Arts et prévue par l'article L1616-1 du CGCT.

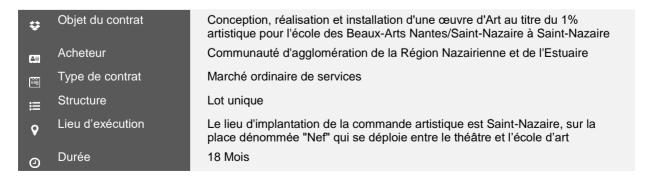
A Saint-Nazaire, les commandes de 1 %, artistique ont constitué un pan majeur de la politique culturelle municipale dans les années de la reconstruction, la ville ayant systématisé le recours à la commande artistique pour tous les établissements scolaires. En adéquation avec la démarche Art Public en cours de réactivation, la ville fait le choix de positionner les nouvelles commandes de 1% aux abords des bâtiments permettant de venir augmenter la présence artistique dans l'espace public.

En lien avec la volonté d'inscrire des démarches artistiques dans le dessin de la ville, il est fait le choix de positionner le 1% artistique de l'EBANSN sur le parvis de la Nef, espace situé entre l'école d'art et le théâtre. La commande artistique est convoquée dans une double intention :

- Contribuer à l'aménagement de la nef et déclencher de nouveaux usages : détente, restauration, loisir, espaces d'exposition ...
- Installer un marqueur fort affirmant l'identité artistique du quartier.

Code CPV	Libellé CPV	
92311000-4	Œuvres d'art	
92310000-7	Services de création et d'interprétation d'œuvres artistiques et littéraires	

Caractéristiques principales du contrat :



Allotissement :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : Exécution des prestations techniquement plus difficile.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

Procédure de passation :

Procédure adaptée restreinte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

Déroulé de la procédure et planning indicatif :

	Publication de la consultation	décembre 2021
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	janvier 2022
2~	Sélection des candidats habilités à remettre une offre	janvier 2022
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	mars 2022
[[Ouverture des plis	mars 2022
•	Analyse des offres, négociation, audition, demandes de précisions éventuelles	mai 2022
Ö	Classement des offres et attribution du contrat	mai 2022
€	Information des candidats non retenus	mai 2022
	Signature et notification du contrat	juin 2022

Réponse et groupement :

En cas d'attribution du contrat à un groupement, celui-ci-devra revêtir la forme d'un groupement solidaire.

Conformément au Code de la Commande Publique, les candidats qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnés par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur seront exclus de cette procédure.

Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : http://www.agglo-carene.fr/demarches-et-infos-pratiques/marches-publics-414.html Assistance tel : 08 92 14 00 04 ou par mail à l'adresse suivante : support-entreprises@aws-france.com

Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer 2 adresses courriels électroniques (une principale et une de secours) permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

<u>ATTENTION</u>: le compte fournisseur AWS utilisé pour le retrait et ou remise des plis devra comporter des données strictement identiques à celles renseignées dans l'acte d'engagement ainsi que dans toutes les pièces d'exécution du présent marché (notamment le n° de SIRET et l'adresse mail).

A cet effet, nous invitons les candidats disposant de plusieurs entités juridiques distinctes à créer autant de comptes qu'ils ont de SIRET distincts.

Dossier de consultation : documents mis à disposition pour candidater

Le dossier de candidature de l'acheteur contient les documents suivants :

- DC1 ou E-DUME ou équivalent Lettre de candidature Déclarations sur l'honneur
- DC2 ou E-DUME ou équivalent Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat Déclaration concernant les chiffres d'affaires réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles RAPC
- le programme et son annexe

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard <u>6 jours calendaires</u> avant la date limite de remise des candidatures des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié. Toutes les modifications apportées à la consultation seront portées à la connaissance des candidats via la plateforme de dématérialisation des marchés publics par alerte aux adresses électroniques indiquées lors du retrait électronique du dossier de consultation.

La personne publique ne pourra être tenue responsable de la non consultation par le candidat de sa messagerie électronique.

Audition :

Pour information, les candidats sélectionnés seront convoqués à une ou plusieurs auditions afin de présenter leurs propositions. Les dates, horaires, adresses et modalités seront précisés dans la convocation. Un procès-verbal sera établi à l'issue de l'audition.

Indemnisation des candidats :

Pour information, une indemnité de 1 800 euros TTC pourra être versée aux candidats sélectionnés à remettre une offre et dont la proposition n'aura pas été retenue. Pour en bénéficier, la proposition du candidat doit avoir été jugée conforme aux exigences exprimées dans le dossier de consultation. L'acheteur pourra décider de supprimer ou de réduire le montant de cette indemnité en cas d'insuffisance manifeste de la proposition.

Dispositions complémentaires :

Pour information, les candidats admis à remettre une offre pourront réaliser une représentation de l'œuvre sur tous supports à leur convenance et la présenter lors d'une des auditions, auxquelles ils seront conviés.

Ces représentations seront reprises par l'artiste après l'audition.

Visite du site (CP) :

Les modalités suivantes de visite s'appliquent :

Pour information, les candidats retenus à remettre une offre devront participer à la visite commune du site organisée par l'acheteur. Pour cette visite, les modalités de participation seront transmises aux candidats concernés.

Autres dispositions :

Le nombre de candidats admis à remettre une offre technique et financière est fixé à quatre (4) maximum.

3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

Modalités de remise des candidatures :

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil acheteur :

http://www.agglo-carene.fr/demarches-et-infos-pratiques/marches-publics-414.html Assistance tel: 08 92 14 00 04 ou par mail à l'adresse suivante: support-entreprises@aws-france.com

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : Profil Acheteur de la CARENE

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Le candidat est invité à envoyer une copie de sauvegarde, sur un support physique numérique, ou sur papier. Celle-ci doit être placée dans un pli fermé comportant la mention lisible à l'extérieur : "Copie de Sauvegarde : Conception, réalisation et installation d'une œuvre d'Art au titre du 1% artistique pour l'école des Beaux-Arts Nantes/Saint-Nazaire à Saint-Nazaire"

- Les copies de sauvegarde devront être remises contre récépissé à l'adresse suivante : Hôtel de Ville - Accueil Général - Rez-de-chaussée - Place François Blancho - SAINT NAZAIRE

- ou, si elles sont envoyées par voie postale, devront l'être sous pli recommandé avec accusé de réception postal à l'adresse ci-dessous :

Hôtel de Ville - Service Courrier - Place François Blancho - CS40416 - 44606 Saint-Nazaire cedex

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission matérielle, doit faire parvenir cette copie <u>dans les délais impartis pour la remise des</u> plis.

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans deux circonstances précises, à savoir :

- 1 lorsqu'un programme malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur (virus) dans le pli dématérialisé, ou
- 2 lorsque la candidature ou l'offre n'est pas parvenue au pouvoir adjudicateur dans les délais de dépôt des candidatures et des offres du fait d'une défaillance du dispositif électronique mis en place par le pouvoir adjudicateur. Les copies de sauvegarde que le pouvoir adjudicateur n'aura pas besoin d'ouvrir seront détruites.

Contenu des plis :

NOMMAGE des fichiers à produire (candidature et offre) à respecter impérativement :

Les documents non-susmentionnés devront être nommés comme suit : « nom_fichier.extension » où : - « nom_fichier » correspond au libellé du document - exemple : DC1 – DC2 – AE...

Les libellés ne devront contenir ni espace, ni accent, ni caractères spéciaux et seront les plus courts possibles.

- «.extension » correspond au format utilisé – exemple : .pdf, .doc, etc....

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants	Certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants : Pour les artistes exerçant leurs activités professionnelles en France : l'attestation d'affiliation au régime de la sécurité sociale des artistes-auteurs ou équivalent étranger.

Document	Descriptif	
Chiffre d'affaires annuel général	Chiffre d'affaires annuel général (= indiquez le chiffre d'affaires annuel général sur les trois derniers exercices)	
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	
Création de l'opérateur économique	Création de l'opérateur économique (= si les informations concernant le chiffre d'affaires (général ou spécifique) ne sont pas disponibles pour toute la période requise, veuillez indiquer la date à laquelle l'opérateur économique a été créé ou a commencé ses activités)	
DC1 ou E-DUME ou équivalent - Lettre de candidature - Déclarations sur l'honneur	Formulaire DC1 ou E-DUME - ou équivalent Formulaire DC1 ou E-DUME ou déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.	
DC2 ou E-DUME - ou équivalent - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat - Déclaration concernant les chiffres d'affaires réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles	DC2 ou E-DUME -ou équivalent - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat - Déclaration concernant les chiffres d'affaires réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles	
Inscription sur un registre professionnel pertinent	Inscription sur un registre professionnel pertinent	
Pour les marchés de services : nécessité de détenir une autorisation nécessité de détenir une autorisation spécifique		
Titres d'études et professionnels	Titres d'études et professionnels	
Autres justificatifs :	- Dossier de présentation de l'artiste (ou du groupement d'artistes) de 4 pages maximum comprenant le ou les curriculums vitae ; - Note d'intention et de motivation de 1 page A4 maximum permettant au/à la candidat.e de développer en quoi la présente commande est en adéquation avec son travail artistique, son approche ou ses savoirs faires ; - Titres d'études : Curriculum Vitae ; - Porte - folio numérique : les visuels des œuvres les plus importantes et éventuellement des réalisations dans le cadre de commandes publiques ou privées de 1 %	

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Conformément aux dispositions du code de la Commande Publique, l'acheteur public peut demander aux candidats de compléter leur dossier de candidatures dans un délai de 5 jours ouvrés maximum s'il constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes.

4. JUGEMENTS DES CANDIDATURES

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Aptitude (10 %)	Aptitude : Pour les artistes exerçant leurs activités professionnelles en France : l'attestation d'affiliation au régime de la sécurité sociale des artistes-auteurs ou équivalent étranger.
2. Capacité économique et financière (40 %)	Capacité économique et financière
3. Capacité technique et professionnelle (50 %)	Capacité technique et professionnelle : - Dossier de présentation de l'artiste (ou du groupement d'artistes) de 4 pages maximum comprenant le ou les curriculum vitae ; - Note d'intention et de motivation de 1 page A4 maximum permettant au/à la candidat.e de développer en quoi la présente commande est en adéquation avec son travail artistique, son approche ou ses savoirs faires ; - Titres d'études : Curriculum Vitae ; - Porte - folio numérique : les visuels des œuvres les plus importantes et éventuellement des réalisations dans le cadre de commandes publiques ou privées de 1 %

A titre informatif à ce stade de la procédure, les critères de jugement des offres seront les suivants :

Critère	Complément
1. Qualité de réponse au programme (100 %)	Qualité de réponse au programme
- Adéquation et singularité de la démarche artistique avec le programme proposé (33,34 %)	Une description l'œuvre et de son intégration dans l'environnement sous forme de dessin, maquette, simulation numérique
	Une note expliquant les intentions techniques spécifiques de l'artiste (moyens humains, matériels et matériaux dédiés) relatifs à la conception, à la fabrication et à l'installation.
	L'artiste précise par tous moyens ses engagements en matière environnementale
	Une note budgétaire détaillée de la conception à l'installation de l'œuvre, y compris la rémunération de l'artiste, la répartition entre co-traitant le cas échéant, et de la cession des droits d'auteur.
	La proposition doit prendre en compte la force du projet architectural et la faisabilité technique dans le respect et la maîtrise du programme artistique, du calendrier de l'opération et du cadre budgétaire (en décomposant les montants alloués aux honoraires de l'artiste). La réponse apportée sur ladite faisabilité doit faire l'objet de l'avis d'un bureau d'études.
- Garanties de l'œuvre (33,33 %)	Le candidat fournit une notice et un protocole de maintenance détaillant la nature et la fréquence des interventions nécessaires au bon fonctionnement et à sa bonne conservation préventive, dont la version définitive sera remise à la livraison. Le candidat est jugé au vu de la qualité de la réponse précitée en termes notamment de longévité, de sécurité, d'entretien et de maintenance de l'œuvre.
- Planning prévisionnel (33,33 %)	Le candidat fournit un calendrier détaillée de la conception de l'œuvre à son installation.

5. SAUVEGARDE

L'acheteur public se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation en ne passant pas de marché avec quelque entreprise que ce soit pour des motifs d'intérêt général.

Cette disposition vaut quand bien même une entreprise aurait été avisée que son offre était retenue et même si la mise au point de cette offre a pu nécessiter pour l'entreprise des études complémentaires.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, une demande obligatoirement écrite sur le profil acheteur à l'adresse suivante :

http://www.agglo-carene.fr/demarches-et-infos-pratiques/marches-publics-414.html

Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Tribunal administratif de Nantes, situé 6 Allée de l'île Gloriette - B.P 24111 - 44000 Nantes

Téléphone: 02-40-99-46-00 - Fax: 02-40-99-46-58

<u>Courriel</u>: greffe.ta-nantes@juradm.fr URL: http://nantes.tribunal-administratif.fr

> Organisme chargé des procédures de recours et auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Nantes, situé 6 Allée de l'île Gloriette - B.P 24111 - 44000 Nantes

Téléphone: 02-40-99-46-00 - Fax: 02-40-99-46-58

<u>Courriel</u>: greffe.ta-nantes@juradm.fr <u>URL</u>: http://nantes.tribunal-administratif.fr

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

<u>Code de la commande publique</u> et ses <u>annexes</u> (Legifrance) <u>Formulaires candidats (DAJ)</u> <u>Médiateur des entreprises</u>

CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021